

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

Technicien principal de 2<sup>ème</sup>  
classe

**CONCOURS**  (1)

Interne  (1)

**EXAMEN**  (1)

Externe  (1)

Troisième concours  (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14/04/2022

à Vandoeuvre - les Nancy

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Bâtiments, génie civil  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadr e réservé à  
l'administration

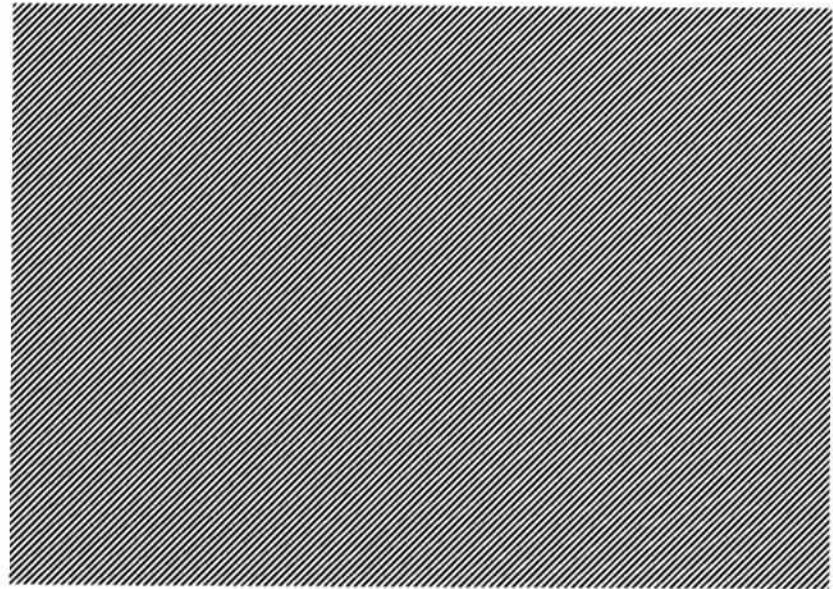
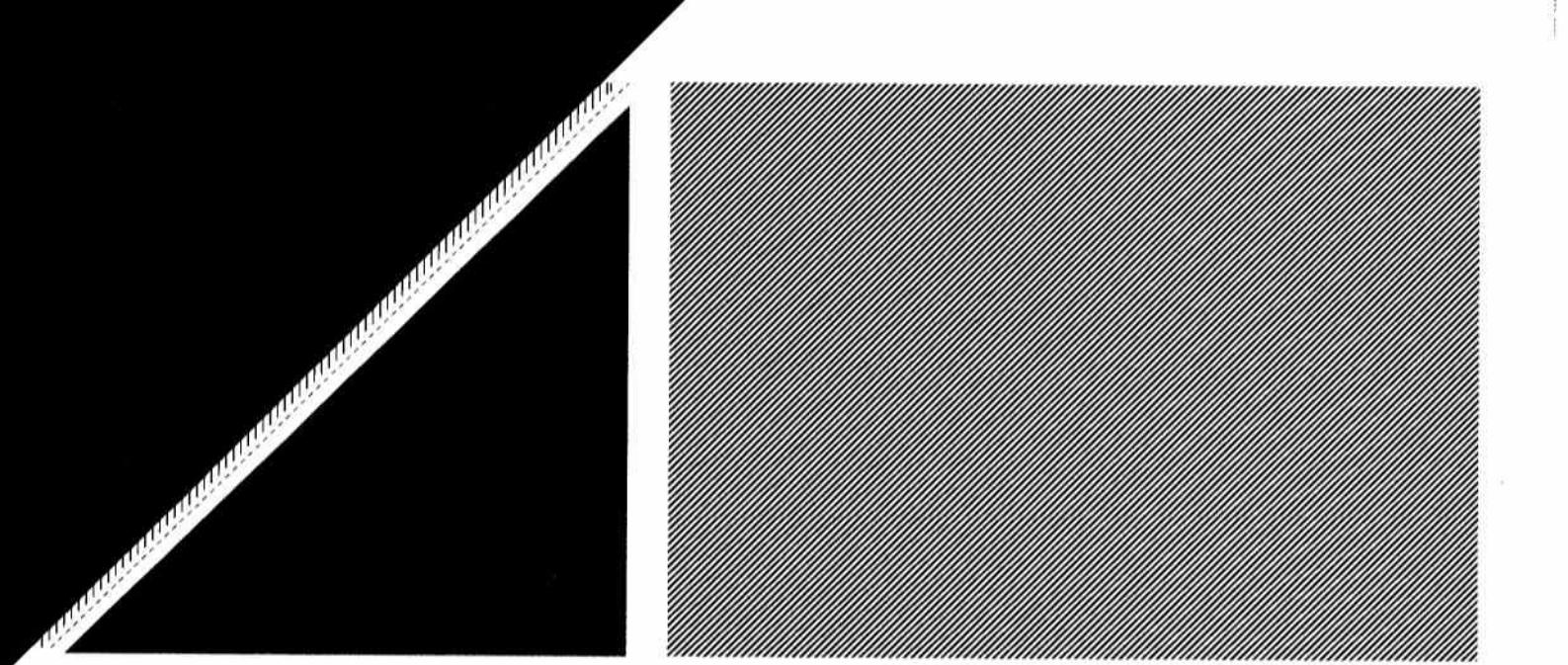


PARTIE  
A LAISSE EN BLANC  
ET A RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question 1

- a) Les principales contraintes réglementaires liées à cette réhabilitation sont les suivantes :
- De rendre cette batte de classe en établissement recevant du public (ERP).
  - Proposition de catégorie Seine et de type R (enseignement) si classe indépendante du groupe scolaire.
  - Dans le cadre de bâti existant, mise en œuvre des normes accessibilité (amélioré de 2014).
  - Mise en œuvre des normes de sécurité incendie.
  - Établir une déclaration préalable et une autorisation de travaux ou un permis de construire.
  - Consultation pour les prestataires et les travaux.
  - Les travaux devront répondre à la réglementation thermique de 2012.
  - Demande de raccordement auprès des concessionnaires concernés.
  - Répondre aux normes électriques (exemple : hauteur des fises 1,20 m).
  - Recommandations de la DDT pour les hauts et bas des équipements sanitaires (différents entre les maternelles et élémentaires), dans réserve d'intégration de sanitaires dans cette classe.
  - Plan particulier des moyens de sécurité.



- b) Pour disposer d'une dalle de toiture conforme aux usages actuels, les principaux travaux à prévoir sont les suivants :
- Conservation du dallage, des façades et de la couverture.
  - Consignation des installations existantes puis déposées.
  - Démolition, purge et riquetage.
  - Crédit d'ouvertures en façade (augmenter les unités de rebordage).
  - Réseaux intérieurs et extérieurs.
  - Remplacement des menuiseries extérieures.
  - Isolation extérieure et revêtement de façade.
  - Mise en œuvre d'un plafond et de dallage.
  - Remplacement des équipements sanitaires, électriques, de ventilation et de chauffage.
  - Installation d'un système de sécurité incendie alarme de type 4.
  - Équipement d'extincteurs, de plan d'intervention et de signalements.
  - Travaux pour l'accessibilité
- Problématique manche de 17 cm doit être mis en œuvre d'une façon avec remplacement du dallage et isolation ou remplissage des extérieurs par une rampe.

- Travaux de finition
  - revêtement ou revêtement anti-dérapant
  - peinture
  - bandes d'œil à la hauteur.
  - mobilier suivant réglement "aménagements intérieurs (90 à 94)".
- Travaux extérieurs
  - barre de guidage depuis la limite de la parcelle

→ Afin d'améliorer la performance énergétique, les solutions techniques proposées sont :

- Isolation du toit, des murs et du plafond.
- Remplacement des menuiseries extérieures.
- Protections solaires.
- Ventilation double flux.
- Chauffe-eau thermodynamique.
- Chauffage gaz à condensation.
- Equipements du logement, de détecteurs et de LED.

Dans le cadre de ces travaux, des bourses de subvention peuvent être sollicitées auprès d'EDF et de Climaxion (aide ADEME de la Région).

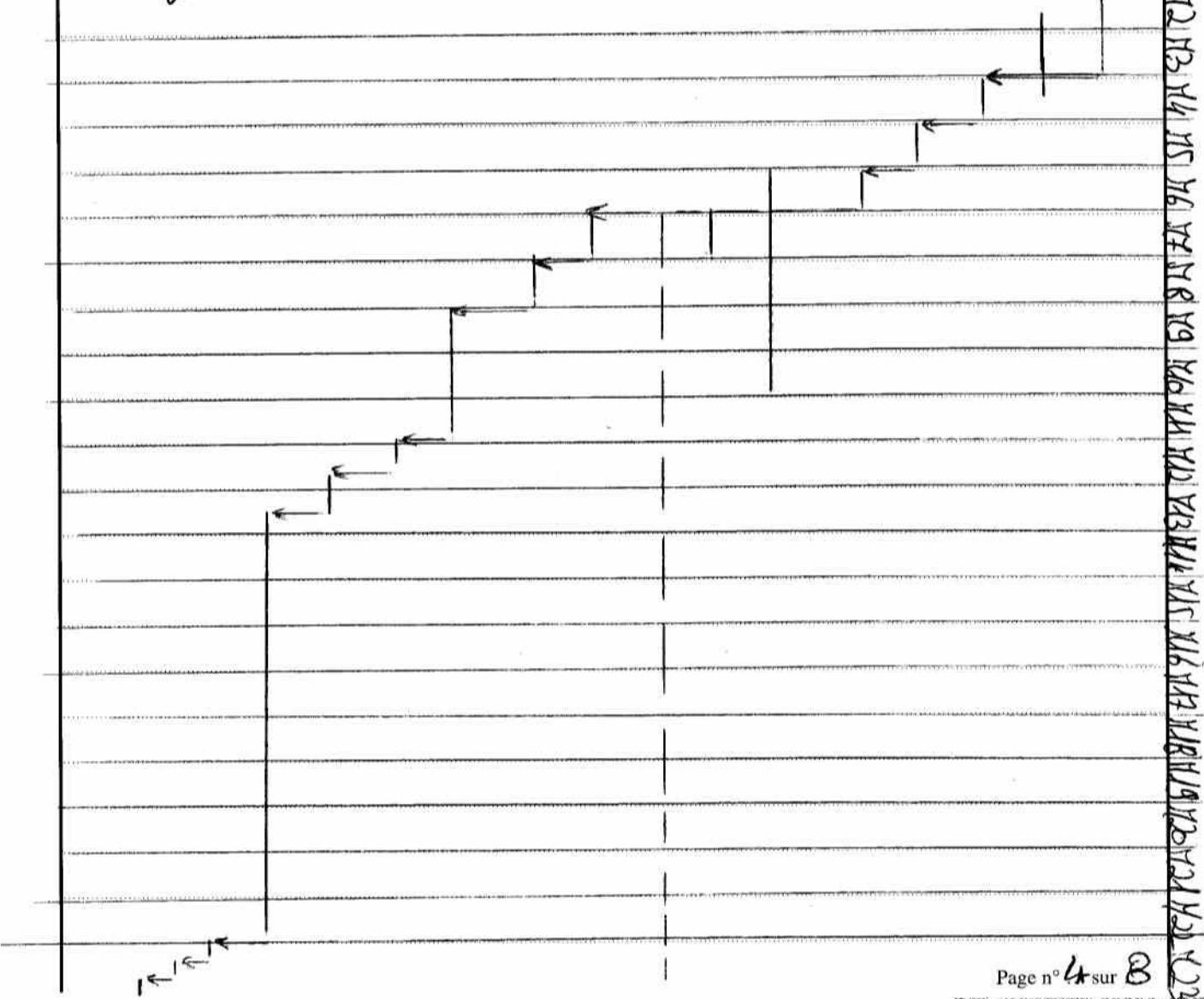
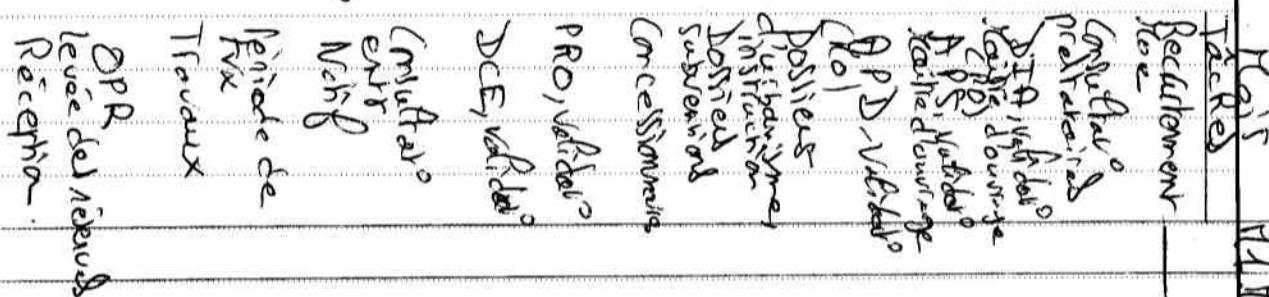
## Section 2

a) Le planning de l'opération de décomposition de la menuiserie ci-après :

### Phase études

- Recrutement d'une équipe pluridisciplinaire (architecte et bureaux d'étude technique)
- Consultation des centres prestataires (maison de service) (contrôleur technique et coordinateur SPS)
- Mission de l'aîtrice d'œuvre : diagnostic, APS, APD, PRO, DCE et ACT
- Demande de raccordement auprès des concessionnaires

- Elaboration des centralisations d'urbanisme en phase APD.
- Dépôt des dossiers de subvention après validation de l'estimation en phase APD.
- Phase Travaux
- Notification et ordre de service
- Période de préparation
- Travaux
- Opérations préalable à la réception
- Réception
- Année de parfaire l'achèvement



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
INTERREGION EST

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

Téchnicien principal de  
l'œuvre - Ville

**CONCOURS**  (1)

Interne  (1)

**EXAMEN**  (1)

Externe  (1)

Troisième concours  (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14/04/2022

à Vandoeuvre-lès-Nancy

Epreuve de Etude de cas

Spécialité et/ou option : Bâtiments, génie civil  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadré réservé à  
l'administration



PARTIE  
A  
LAISSEZ EN BLANC  
ET  
A  
RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

b) Les étapes de concertation, de validation et d'adhésion se déroulent en outre :

- constitution d'un comité de pilotage avec les membres suivants :

- le Maire
- quelques élus (exemple l'adjoint aux travaux)
- le Directeur Général des Services
- le Directeur Général Adjoint
- le Directeur du patrimoine immobilier
- les représentants des services concernés (commande publique, financière et informatique)
- le Directeur du groupe scolaire
- l'INEN (Inspection de l'éducation nationale)

A chaque rendu de mission d'étude de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, présentation par l'architecte et des BET de les livrables (pièces graphiques et écrits).

Les offres de entreprises seront présentées et validées en CAO (commission d'appel d'offre) ou en conseil municipal durant les délégations attribuées.

Pendant les travaux, possibilité d'assister aux réunions de chantier et/ou de faire des visites.

c) Les différentes étapes de la consultation jusqu'à la modification des marchés.

Pour pouvoir procéder à la consultation de travaux, le dossier est composé :

- Des pièces écrit et graphique de l'équipe de l'architecte d'œuvre (plans, CCTP, DPGF, ...)
- Acte d'engagement
- Règlement de la consultation
- Le cahier des charges particulier
- L'invitation de visite
- Le planning
- Les demandes de travaux (concessionnaire)
- Le plan général du CSPJ
- Le rapport initial du caractère technique

Suivent le montant des travaux, le marché est à procédure adaptée avec une publicité dans le BOAPP ou le journal d'annonces légales.

- Publicité de l'avis d'offre à la concurrence
- Début de réponse en parallèle visite du site des entreprises, questions entreprises - réponses de l'architecte via la plateforme
- Ouverture des offres
- Analyse des offres pour l'équipe de l'architecte d'œuvre.

- Questions / réponses via la plateforme, demande de pièces manquantes.
- Négociation éventuelle
- Transmission à l'architecte par l'architecte au service patrimoine immobilier.
- Validation par le service patrimoine immobilier.
- Validation des entreprises concernées par CAO ou en conseil municipal
- Établissement de la délibération
- Passage des marchés au contrôle de la légalité
- Notification aux entreprises.

### Question 3

a) La liste des postes à prévoir pour élaborer le coût de l'opération est définie durant l'imputation du budget financement ?

Concessionnaires :

- Eau
- Électricité
- Téléphone
- Gaz
- Fibre

Etudes :

- Architecte et BET
- Taux de tolérance 1 après APD
- Taux de tolérance 2 après travaux.
- Contrôleur technique
- CPS

Travaux :

- Tous les postes
- Aléas
- Actualisation des prix.

b) les choix techniques envisagés pour optimiser le coût global du projet sont cités ci-dessous :

• Lors de la remise de l'APD, le bailleur d'œuvre doit présenter des choix techniques pour diminuer à moyen ou long terme le coût de fonctionnement de cet établissement.

• Consultation des entreprises en lots séparés.

• Choix techniques à intégrer au dossier de consultation des entreprises en PSE (offre supplémentaire éventuelle) et veillante.

Si l'offre d'offre est inférieur à l'estimation, des choix d'amélioration pourront être retenus.

• Réalisation d'une rénovation énergétique.

Prise en compte des travaux des différents cibles HQE (Haute qualité environnementale) (éco-gestion, éco-construction, confort et santé).

Pour retenir des principes constructifs optimisés, et dans l'objectif de diminuer le coût de fonctionnement, un choix financier peut être envisagé l'APCP (autorisation de programme et de crédit de paiement).